

Fiche N°7

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES

L'utilisation de lingettes jetables à usage unique a connu un fort essor ces dernières années :

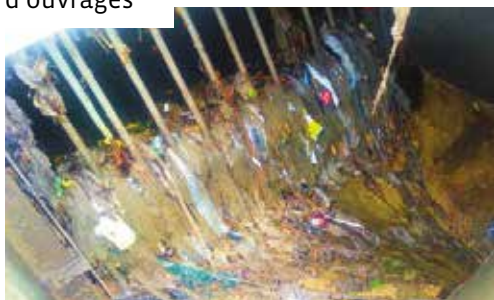
233, c'est le nombre de lingettes utilisées chaque seconde en France. Son utilisation privilégiée dans les pièces humides engendre une erreur commune dont la gravité est méconnue : se débarrasser des lingettes usagées dans les toilettes.

Les conséquences de ce geste, qui peut paraître anodin, sont pourtant multiples et peuvent être très lourdes :

Obstructions partielles ou totales des canalisations puis débordements d'eaux usées



Dysfonctionnements d'ouvrages



**LES LINGETTES,
CE N'EST PAS DANS
LES TOILETTES**



Pollution du milieu naturel



Difficultés d'exploitation des ouvrages d'assainissement et augmentation du prix de l'eau



En effet, les lingettes sont constituées de fibres synthétiques ultrarésistantes. Elles ont la fâcheuse habitude de s'accrocher à la moindre aspérité des canalisations d'assainissement, et à s'agglomérer créant ainsi des obstacles à l'écoulement des eaux usées. L'accumulation de ces déchets dits « solides » dans les réseaux d'assainissement provoque donc :

- D'importantes dégradations et dysfonctionnements d'ouvrages : échauffement et casse des pompes de relevage, engorgement des dégrilleurs de stations d'épuration...
- L'obstruction et l'arrêt du transfert des effluents puis la montée en charge des réseaux.

Ces dysfonctionnements peuvent engendrer le débordement d'eaux usées chez les usagers et / ou le déversement d'eaux usées en surface entraînant une pollution des cours d'eau.

L'accumulation des lingettes dans les réseaux d'assainissement et dans les stations d'épuration provoque ainsi :

- L'augmentation des interventions sur le matériel pour l'entretenir, le réparer voire le remplacer,
- La nécessité de mettre en place une surveillance renforcée,
- Le temps passé et l'entretien du matériel font augmenter le coût de fonctionnement et d'exploitation des installations.

Certains fabricants de lingettes incitent pourtant les usagers à les jeter dans les toilettes en portant sur les emballages des mentions « biodégradables », voire « peuvent être jetées à l'égout » ! **Il ne faut en aucun cas se fier à ces mentions.**

La « biodégradabilité » d'une lingette nécessite en réalité un temps long (plusieurs mois) et en tout cas très supérieur à celui de son séjour dans le réseau (quelques heures). **Les lingettes doivent être jetées à la poubelle.**

Rennes Métropole en tant que Territoire Zéro déchet zéro gaspillage, vous invite à réduire votre production de déchets.

Il existe des alternatives aux lingettes, moins chères, meilleures pour la santé et moins génératrices de déchets :

- pour l'entretien de la maison : éponges, serpillières...
- pour le soin du corps : gant de toilette, lingettes réutilisables...

Des ateliers d'information et de sensibilisation sur ces alternatives sont régulièrement proposés par Rennes Métropole. Plus d'info sur dechets.rennesmetropole.fr



Pour tout renseignement

Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole
02 23 62 24 10 - assainissement@rennesmetropole.fr
Lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

**RENNES
MÉTROPOLE**

Service
d'assainissement
de Rennes Métropole

**La performance
au service des
eaux usées**